



Entré au Syndicat de l'éclairage en 1989, **Dominique Ouvrard** est responsable de l'animation des commissions Éclairage intérieur, Éclairage extérieur, Systèmes de gestion. Chargé des questions réglementaires, des études de marché et de la promotion des produits à meilleure efficacité énergétique, il a participé à l'introduction de ces solutions innovantes dans les textes relatifs à la rénovation des bâtiments, à l'État exemplaire, aux CEE, ainsi qu'à l'édition, avec l'ADEME et la filière, de *Guides* illustrant ces réglementations et règles de l'art.

CEE éclairage : la transition LED

Dominique Ouvrard, délégué général adjoint du Syndicat de l'éclairage.

Depuis 10 ans, les CEE restent le premier outil de financement de la transition énergétique. Au printemps 2015, le Syndicat de l'éclairage va rendre encore plus visible et accessible cette offre d'efficacité énergétique, cause nationale et internationale reconnue d'utilité planétaire.

Dès 2005, le Syndicat de l'éclairage, qui représente 50 fabricants de matériels d'éclairage, a participé à la mise en œuvre du dispositif des certificats d'économie d'énergie. Pas dans l'espoir d'observer les obligés se ruiner sur les fiches éclairage : il était prévisible que leur première cible allait être les gros paquets de kWh cumacs plus faciles à capter (isolation, chaudières) que les quantités diffuses de l'éclairage, point lumineux par point lumineux. Non, les OS (opérations standardisées) des CEE, c'était enfin l'occasion de voir les solutions que ces industriels proposaient en vain depuis longtemps recommandées au JORF, donc avec l'imprimatur de l'État, de l'ADEME et de l'ensemble de la filière. Systématiquement rejetés au profit du moins-disant, les ballasts électroniques, les lampes et les luminaires performants, les systèmes de gestion simples et éprouvés se trouvaient enfin reconnus et prescrits. Avec l'obligation de définir une durée de vie conventionnelle des solutions et de calculer les gains sur l'ensemble de cette période, le mode de calcul des OS introduisait l'approche en coût global. La prise en compte des charges de consommation et de maintenance implique que le coût d'investissement n'est plus l'unique critère de choix.

Pour le maître d'ouvrage ou l'investisseur, les CEE identifient les solutions réellement innovantes, performantes et éprouvées sur le terrain.

Pour la 3^e période 2015-2018, toutes les OS ont dû être révisées, supprimées ou suspendues. Grâce aux règlements européens d'écoconception, aux exigences d'efficacité énergétique dans le neuf et la rénovation, aux engagements des industriels et de membres de la filière, aux CEE, et à la récente *lumirévolution* technologique des LED et des intelligences associées, plus de 95 % des matériels d'éclairage couramment vendus il y a dix ans sont sortis des catalogues. Mais ils constituent encore aujourd'hui le parc installé, un parc maintenant considéré comme énergivore car les factures d'électricité et de maintenance sont lourdes. Un parc qu'il est donc urgent de rénover, et avec les meilleures technologies disponibles (MTD).

Le mouvement naturel et perpétuel du principe des CEE est d'orienter le marché vers ces MTD au nom de l'efficacité énergétique. Pour la 3^e période, la moitié des fiches éclairage va disparaître, les autres sont ou seront modifiées au profit des solutions LED et fluorescentes les plus performantes, et les automatismes vont s'imposer. Certaines fiches : lampes LED A+ en résidentiel, luminaire d'éclairage général LED en tertiaire, luminaire d'éclairage extérieur LED ou HID, gestion en extérieur, ont déjà été publiées. Il faut savoir que suivront les fiches luminaire LED pour parties communes en résidentiel, éclairage LED d'accentuation en tertiaire, luminaire LED dans l'industrie et les grandes surfaces commerciales, tube LED en parkings, grandes surfaces et industrie... ■

Pour en savoir plus : www.atee.fr/c2e/
www.developpement-durable.gouv.fr/1-le-secteur-du-batiment.html
www.syndicat-eclairage.com